

Q. Et vous, vous faites rapport au ministère des Douanes ou de la Justice—lequel?—R. Au ministère des Douanes.

Q. Vous faites rapport directement au ministère des Douanes?—R. Directement au ministère des Douanes.

Q. Vous gardez des copies de vos rapports?—R. Oui.

Q. J'aimerais d'avoir une copie de tous les rapports que vous avez faits au ministère des Douanes touchant les prétendues infractions à la loi au cours des années 1926, 1925 et 1924?—R. Vous désirez que j'en fasse préparer une liste—parce que ce serait un travail considérable.

Q. Je m'attendais à cela.—R. Il peut y en avoir des milliers.

Q. Il n'y en a pas autant que cela?—R. Oui, si vous les prenez tous.

Q. Mon savant ami dit que nous voulons déposer ce rapport devant le comité. Nous ne les publierons pas—les rapports que vous avez faits au ministre?—R. Les rapports que nous faisons touchant le ministère des Douanes sont envoyés au chef du service de surveillance.

Q. Qui est-ce?—R. M. Wilson.

Q. Et c'est à lui que vous avez fait vos rapports depuis que vous êtes commissaire?—R. En 1923—je ne suis pas bien certain de la date—nous avions accoutumé de faire rapport au sous-ministre, mais l'organisation de ce ministère a été modifiée et on nous a demandé d'envoyer nos rapports au chef du service de surveillance.

Q. C'était M. Wilson?—R. C'était M. Wilson.

Q. Et, depuis, c'est à lui que vous avez envoyé vos rapports?—R. Oui.

Q. Vous avez des copies de ces rapports?—R. Oui.

L'honorable M. BENNETT: M. Wilson déposera-t-il les originaux de ces rapports? (Au témoin) Ne vous occupez pas de cela; je posais une question générale.

Le TÉMOIN: Je pourrais vous dire que je n'envoie pas les originaux; je garde les originaux et ce sont les copies qui sont envoyées à M. Wilson.

*L'hon. M. Bennett:*

Q. Cela est encore préférable. Vous déposerez les originaux? Vous pouvez faire cela?—R. Je puis le faire.

Q. Quels rapports faites-vous au ministère de la Justice qui ont trait à ces questions?—R. Aucun.

Q. Faites-vous un rapport quotidien ou un rapport hebdomadaire au ministère de la Justice?—R. Non.

Q. Aucun?—R. Non, si ce n'est, lorsqu'il s'agit de questions d'administration, au Ministre; mais lorsque nous travaillons pour le compte d'un ministère quelconque, nous faisons directement rapport à ce ministère, qu'il s'agisse du ministère de la Santé, des Postes, des Douanes, du Secrétariat d'Etat—tous les ministères probablement.

Q. Et ils ont le droit de requérir vos services directement?—R. Oui.

Q. Et non par l'entremise du ministre de la Justice?—R. Non. Chaque fois qu'une demande nous est faite par l'un des ministères, à moins d'objection, nous répondons favorablement; lorsque nous avons les hommes et les moyens voulus, nous acquiesçons à cette demande.

Q. Maintenant, votre département a-t-il fait des enquêtes portant sur ce qui se passe à Rock-Island, Québec?—R. Non, monsieur.

Q. On ne vous a pas demandé de ce faire?—R. Non; nous ne faisons pas d'enquête pour un ministère quelconque à moins que le ministère nous le demande.